

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4105

commission principale : développement économique

objet : **Soutien au pôle international pour la recherche de la presse (Pirp) - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté en date du 11 juillet 2005 a approuvé le soutien au pôle international pour la recherche de la presse (PIRP). Ce soutien répondait à deux objectifs :

- la concentration à Lyon des efforts de recherche dans le domaine de l'industrie de la presse,
- le renforcement du pôle presse lyonnais.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus général du rapprochement nécessaire entre la collectivité et la presse nationale et internationale. Contribuant au rayonnement et à la différenciation de la métropole lyonnaise, elle participe aux objectifs définis en partenariat avec les acteurs du développement économique mobilisés sous la bannière Only Lyon dans la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Aujourd'hui, le renouvellement du soutien au développement du PIRP doit permettre d'accroître l'impact de l'action de communication de la Communauté urbaine en soutenant notamment l'organisation d'événements de notoriété nationale et internationale, le pilotage de l'action de recherche et la parution d'études, domaines d'intervention du PIRP.

Le PIRP est né de l'association en matière de recherche et développement de deux acteurs majeurs du domaine de la presse :

- le Centre national pour le développement de l'information (CNDI) créé en juillet 2005 à Lyon dont la mission est la constitution d'études et de prospectives pour la profession et la préfiguration et la mise en œuvre du futur centre technique national de la presse attendue par les professionnels. Celui-ci rassemble douze acteurs de la presse écrite et des agences de presse dont la fédération nationale de la presse française (FNPF), la fédération française des agences de presse, l'Ecole supérieure de journalisme de Lille ;

- l'Inca-Feij Research Association (IFRA), association internationale regroupant plus de 3 000 industriels de la presse dans 80 pays, a transféré son siège Europe à Lyon en 2005. (Ifra South West Europe). Cette association, dont le siège mondial est à Darmstadt en Allemagne, regroupe tous les éditeurs mondiaux et travaille sur les supports de diffusion de l'information (télévisuel, Internet, papier...).

Ces deux associations ont créé en juillet 2005 à Lyon le pôle international pour la recherche de la presse (PIRP) qui rassemble leurs activités de recherche et développement respectives dans le domaine de l'édition et de l'industrie de la presse. Le PIRP vise ainsi à promouvoir le progrès des techniques et des méthodes dans le domaine de l'information et de la presse. Il s'agit donc concrètement d'un label de qualité et d'un lieu d'hébergement pour l'IFRA South West Europe et le CNDI afin de renforcer leur collaboration.

Cette collaboration se traduit notamment par les actions suivantes :

- mettre à disposition des organisations françaises ou étrangères concernées par le développement des méthodes d'information, un cadre physique, technique et scientifique favorisant le développement de leurs travaux et la synergie entre leurs activités,
- constituer, administrer et développer pour cela un site d'accueil et une plateforme technique adaptés,
- développer la coopération entre les organisations partenaires ainsi qu'avec les autres organisations concernées,
- initier ou favoriser les actions susceptibles de contribuer au progrès des techniques et des méthodes d'information et de leur enseignement,
- organiser et participer à des colloques et séminaires, des études et des activités de conseil ou d'information jusqu'au travail d'édition et de parution.

Dès sa création en 2005, la Communauté urbaine a soutenu le PIRP, à travers une subvention d'implantation de 40 K€ versée par moitié mi-2005 puis début 2006.

PIRP - Bilan exercice 2006

L'année 2006 représente le premier exercice complet du PIRP (2005 n'ayant couvert que les deux premiers mois d'activité). De manière générale, cette année s'est traduite par une dynamique plus riche que ce qui était prévu au titre de la première convention :

- le transfert à Lyon du siège social Europe de l'IFRA,
- l'adhésion du groupe Hersant Médias en qualité de membre associé du PIRP,
- l'organisation de la conférence internationale PIRP-IFRA qualité et performances qui a rassemblé des responsables de presse de France, Espagne, Belgique, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Arabie Saoudite, Singapour,
- l'organisation des premières rencontres PIRP-CNDI Presse, Recherches & Développements en septembre 2006 à Lyon,
- l'organisation de l'exposition Moments de presse à Lyon puis à Strasbourg en novembre 2006,
- la tenue d'un espace de rencontres au congrès européen de la presse à Strasbourg,
- le renforcement des liens avec la Communauté professionnelle et académique locale, marqué notamment par une participation aux Cafés de l'info du club de la presse et de l'institut d'études politiques,
- l'organisation d'un séminaire de recherche à la demande et dans les locaux de l'Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines,
- une participation active en enseignement à l'université Lyon 3.

Enfin, le PIRP étant avant tout une plate-forme d'accueil, son activité résulte pour une grande part des activités propres à ses membres.

Programme 2007

L'année 2007 doit permettre de conforter l'action du PIRP et son implication dans les manifestations d'intérêt national ou international. Le PIRP vise également à accroître la collaboration avec les acteurs privés de la profession sur la mise au point d'outils et de méthodes leur permettant d'améliorer leurs performances.

Les actions programmées à ce titre en 2007 sont les suivantes :

- *travaux de recherche* : participation aux ateliers de la presse de la Fédération nationale de la presse française en novembre 2007 (tenue d'un espace rencontre et l'organisation de deux conférences). Par ailleurs, le lancement d'une recherche européenne sur les activités des entreprises de presse en matière de télédiffusion (hertzienne et Internet). Il est également prévu le lancement du baromètre national Presse perception, outil de référence né d'un partenariat avec le groupe Hersant Médias ;

- *le musée numérique de la presse* : Il exploitera notamment les collections en direction du grand public et des scolaires par la mise en place de modules pédagogiques, de films en ligne, etc. ;

- *l'organisation et la participation à des événements internationaux* : par exemple l'organisation du 6^e sommet rédactionnel international regroupant l'ensemble des bureaux et correspondants de l'IFRA dans le monde (à Paris au second semestre 2007) ou l'organisation d'une université d'été consacrée au thème les nouveaux médias dans les rédactions. Egalement des manifestations organisées par l'IFRA à l'étranger porteront le label PIRP, notamment une rencontre (conférence et ateliers) qui se tiendra à Casablanca au mois de novembre 2007 ;

- *formations* : le développement à Lyon et Paris de plusieurs nouveaux programmes d'études et de formations destinés aux cadres de la presse francophone ;

- *le congrès de la presse française* : A l'horizon 2008-2009, l'objectif est l'organisation du congrès de la presse française qui a lieu tous les trois ans et qui rassemble pendant trois jours les 900 dirigeants de la presse française et francophone. Lyon est pressentie comme ville d'accueil.

Sur ces différents thèmes, la Communauté urbaine prévoit pour 2007 de soutenir trois d'entre eux en apportant une contribution de 40 000 € au budget de l'association PIRP :

Thèmes d'intervention du Grand Lyon	CHARGES	RECETTES		
		Financement privé	Contribution des participants aux événements	Subvention Grand Lyon
travaux de recherche et publications	28 800 €	13 800 €		15 000 €
musée numérique de la presse	26 800 €	17 000 €		9 800 €
organisation d'événements internationaux	59 900 €	7 900 €	36 800 €	15 200 €
total	115 500 €	38 700 €	36 800 €	40 000 €

Des objectifs quantifiés ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer l'action du PIRP figureront dans la convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au PIRP pour l'année 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer une convention avec l'association (pôle international pour la recherche de la presse). La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention et les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité 2007.

3° - La dépense correspondante de 40 000 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération 0860.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,